

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de Monistrol-sur-
Loire**

Séance du 30 Novembre 2023

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**13 Titulaires****5 Suppléants**Pouvoirs :**5**Votants :**22 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

24 Novembre 2023

Délibération n°

2023.11.53**L'an deux mil vingt-trois et le trente novembre.**

A 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Éric DUBOUCHET, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Hubert MARREL (suppléant), Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Bernard BOURGIE (suppléant), Paul THIOLLIÈRE (suppléant), Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT.

Présents sans droit de vote : Daniel PABIOU (suppléant).

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Jean-Pierre SABATIER a donné pouvoir à Gilles KACZMAREK
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT
Laurent BERNARD a donné pouvoir à Laurent DUPLOMB

Absents : Daniel FAVIER, Paul BARD, Didier PINOT, Frédéric GIRODET.

TARIFICATION ACCES DES DECHETTERIES POUR LES PROFESSIONNELS

Monsieur le Président rappelle que les déchetteries du territoire de la Communauté de Communes Marches du Velay - Rochebaron et de la Communauté de Communes des Sucs accueillent les dépôts des déchets professionnels domiciliés sur le territoire. Ces dépôts s'effectuent actuellement à titre gratuit, pour tous les flux, sans contrôle préalable.

Afin de limiter les apports et recouvrer les charges financières liées à l'évacuation et au traitement de ces déchets, il est proposé de mettre en place une tarification pour l'accès en déchetteries des professionnels. Cette tarification serait différenciée selon le type d'apport effectué.

Dans le cadre de la mise en place de la REP PMCB « Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment » l'accès des professionnels reste autorisé et gratuit pour les flux concernés : **gravats, plâtre, ferraille, bois, plastique, laine de verre, laine de roche, menuiseries vitrées, DDS.**

Afin de garantir la mise en filière des déchets du bâtiment, les professionnels recevront sur demande pré-enregistrée un bordereau de dépôt, qui sera validé par les agents des déchetteries via un smartphone/un pad.

Les professionnels dont les apports ne relèvent pas des flux cités précédemment, devront s'affranchir d'un paiement à chaque passage en déchetteries. Ceci concerne notamment les **déchets verts** et le « **tout venant** ».

Un enregistrement préalable des professionnels auprès des services du SYMPTTOM est nécessaire. Chaque passage est pointé par les agents d'accueil via un smartphone/un pad. Une facturation mensuelle est émise par le SYMPTTOM.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants dès la mise en place de la filière REP « PMCB » dans les déchetteries syndicales prévues le 01/04/24 :

- Véhicules Légers* : 10 € HT par passage
- Véhicules Légers attelés d'une remorque : 20 € HT par passage
- Fourgons**, camionnettes** : 20 € HT par passage
- Contribution complémentaire pour les professionnels résidant hors territoire des Communautés de communes des marches du Velay-Rochebaron et des Sucs. : 10 € HT par passage.

* véhicule dont la charge utile est inférieure à 850 kg

** véhicule dont la charge utile est supérieure à 850 kg

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité la mise en place d'une tarification pour l'accès de certains professionnels en déchetteries du territoire de la Communauté de Communes Marches du Velay – Rochebaron et de la Communauté des Sucs.
- **APPROUVE** à l'unanimité les tarifs des dépôts tels que détaillés ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
SYMPTTOM
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57

Le Président


Jean-Paul LYONNET